Les finances de l'Association Mieux Prescrire : bilan de l'exercice 2018-2019

L'Association Mieux Prescrire (AMP), qui édite les productions Prescrire, est une association française à but non lucratif relevant de la "loi de 1901". À ce jour, en France, la structure associative est celle qui concilie au mieux l'activité économique de Prescrire et son indépendance financière. Elle correspond aussi à l'aspiration à servir l'intérêt général.

L'ensemble des activités de Prescrire est financé par les abonnés, sans recette publicitaire ni subvention. Autrement dit, financièrement, Prescrire ne dépend que des abonnés.

En tant qu'association ayant une activité commerciale, l'AMP applique les règles fiscales et sociales en vigueur en France, et fait appel à un Commissaire aux comptes indépendant pour certifier ses comptes. Tous les ans, l'AMP soumet ses budgets à l'approbation de son Conseil d'administration et de son Assemblée générale. Dans une volonté de transparence, depuis 1992, l'AMP publie une synthèse de ses comptes dans le numéro de mars de *Prescrire*, ainsi qu'en accès libre sur le site internet www.prescrire.org.

Diffusion payante de *Prescrire* depuis 1990

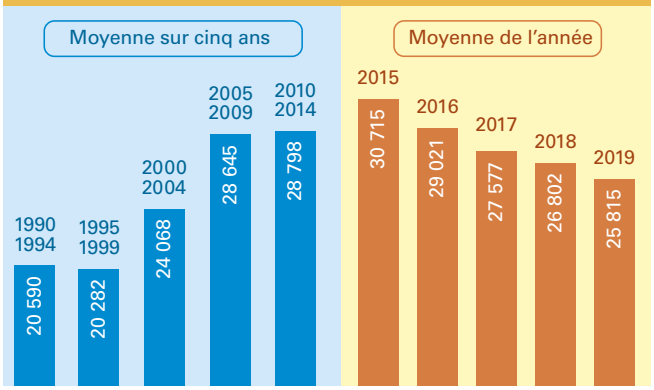

Répartition professionnelle des abonnés à *Prescrire*

n° 419 septembre 2018 nombre	%	PROFESSION	n° 431 septembre 2019 nombre	%
16 037	60,0	Médecins généralistes	15 512	60,0
1 306	4,9	Médecins spécialistes	1 204	4,7
4 686	17,5	Pharmaciens	4 359	16,9
2 914	10,9	Étudiants en médecine	3 125	12,1
130	0,5	Étudiants en pharmacie	117	0,4
118	0,4	Firmes pharmaceutiques	99	0,4
1 528	5,8	Divers (1)	1 416	5,5
26 719	100	Total de la diffusion payante du numéro	25 832	100

1- Professions non précisées ; administrations diverses ; praticiens-conseils Sécurité sociale ; autres professions de santé ; etc.

Produits – charges : déficit très inférieur au prévu. Pour mener à bien les projets en cours, le budget prévisionnel de l'exercice 2018-2019 (allant du 1er septembre 2018 au 31 août 2019) aboutissait à un déficit d'environ 6 %. La réalité a été tout autre, avec un exercice quasiment à l'équilibre. Ce bon résultat a été obtenu par des charges bien contrôlées sur toutes les lignes budgétaires, sans freiner les projets. Il a été rendu possible grâce à l'implication de l'ensemble de l'équipe Prescrire.

Succès confirmé de l'Application Prescrire. L'exercice 2018-2019 a vu une légère hausse des produits comptables. La hausse est principalement due à la forte croissance du nombre d'abonnements ouvrant accès à l'*Application Prescrire*. Ainsi, à la fin de l'exercice 2018-2019, un abonné sur deux disposait d'un abonnement comprenant cet outil, qui, outre l'accès à l'ensemble des articles de Prescrire, contient diverses fonctions pratiques permettant de réaliser des copiés-collés, de relier des notes aux textes, de gérer ses favoris, etc. Depuis novembre 2018, elle offre aussi le service "Dans l'Actualité" mis à jour plusieurs fois par mois, avec des propositions pratiques en lien avec des sujets abordés dans les médias grand public.

Compétence 4 (pratique infirmière et médicaments), qui en était à son premier exercice complet de commercialisation, a vu une hausse de ses produits voisine de celle prévue. Les produits des autres productions sont restés stables.

Nombre total d'abonnés en légère diminution, mais davantage d'étudiants. Au cours de l'exercice 2018-2019, le nombre de nouveaux abonnés à *Prescrire* a été un peu supérieur à celui de l'exercice précédent ; la fidélité est toujours forte, à environ 87 %. Mais le nombre croissant de nouveaux abonnés n'a pas encore suffi à compenser les arrêts d'abonnement. Le nombre d'abonnés a ainsi légèrement diminué : voir le graphique ci-contre.

La répartition par professions montre une légère et encourageante hausse du nombre d'abonnés étudiants en médecine.

Finalisation du Guide Prescrire. L'exercice 2018-2019 a été celui de la dernière ligne droite avant la parution du *Guide Prescrire*, fruit de cinq années de travail. Cette nouvelle application, incluse dans l'abonnement de base depuis octobre 2019, permet aux soignants d'accéder en seulement quelques clics à des réponses courtes et claires à de nombreuses questions pratiques en situations courantes de soins. Avec la garantie que les informations fournies et régulièrement actualisées s'appuient sur un travail rigoureux et solide, réalisé par une équipe indépendante.

Téléchargé sur prescrire.org le 18/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement

Adhérez à l'Association Mieux Prescrire !

L'Association a été conçue de telle façon que l'indépendance, la qualité et l'utilité des productions Prescrire soient durables.

L'Association Mieux Prescrire (AMP) est une association à but non lucratif (loi 1901) qui *"œuvre pour des soins de qualité dans l'intérêt premier des patients"*.

Adhérer à l'AMP est un des éléments déterminants de la liberté de parole et d'action de Prescrire (lire par exemple n° 401 page 161).

Pour adhérer, il suffit d'être abonné depuis au moins 2 ans, de signer la charte "Non merci…", et de s'acquitter de sa cotisation annuelle.

La charte, le bulletin d'adhésion et les statuts de l'association sont en libre accès sur le site : **www.prescrire.org**

Contact : AMP,
83 boulevard Voltaire,
75558 Paris, Cedex 11 - France
Courriel : amp@prescrire.org

Réseaux sociaux. Lors de l'exercice 2018-2019, Prescrire a développé sa communication via les réseaux sociaux Facebook° et Twitter°. Ce mode de communication contribue au partage des analyses et valeurs de Prescrire. Il permet aussi aux abonnés qui le souhaitent de s'appuyer plus facilement sur Prescrire pour participer aux débats publics, comme celui qui accompagne depuis septembre 2019 le procès Mediator°.

Une action consolidée. Depuis des années, l'équipe *Prescrire* s'adapte aux évolutions de la société tout en gardant son équilibre, notamment budgétaire. Dans un environnement souvent difficile, elle garde le cap et continue son travail d'utilité publique en toute indépendance, avec pour priorité l'intérêt des patients.

©Prescrire

AMP : exercice 2018-2019 (du 1er sept. 2018 au 31 août 2019)

Prévision initiale de répartition des produits et des charges

Produits (HT) : 9 816 K€

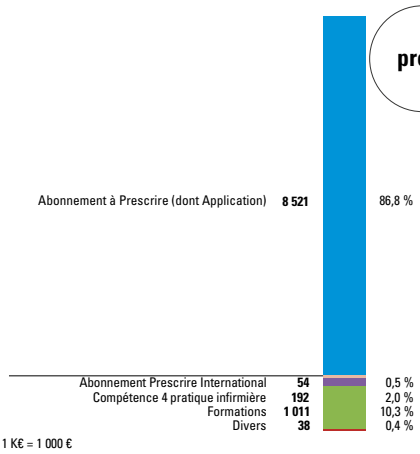

1 K€ = 1 000 €

Charges (HT) : 10 413 K€

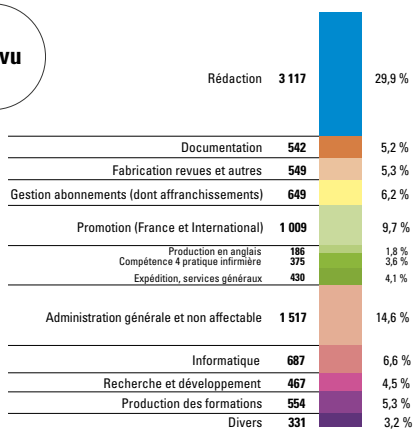

Répartition des produits et des charges réalisés pendant l'exercice 2018-2019

Produits (HT) : 9 668 K€

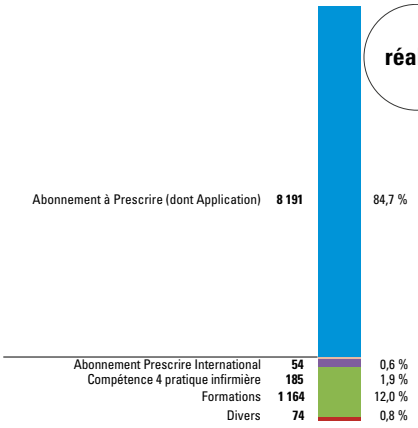

1 K€ = 1 000 €

Charges (HT) : 9 742 K€

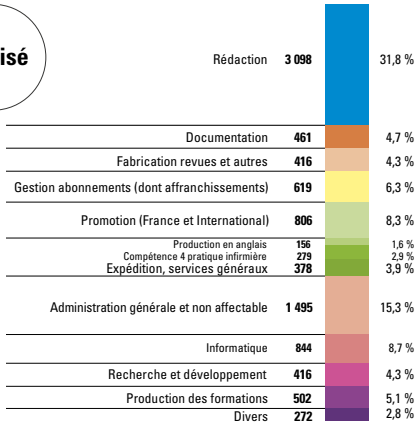

AMP : exercice 2019-2020 (du 1er sept. 2019 au 31 août 2020)

Prévision initiale de répartition des produits et des charges

Produits (HT) : 10 126 K€

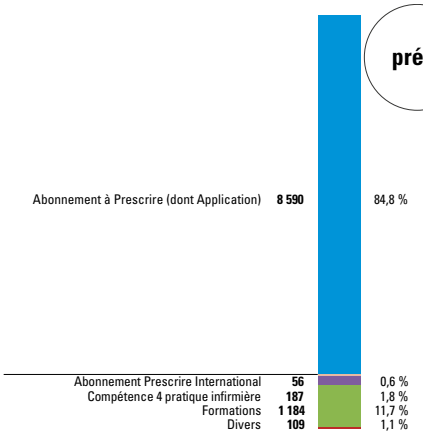

1 K€ = 1 000 €

Charges (HT) : 10 291 K€

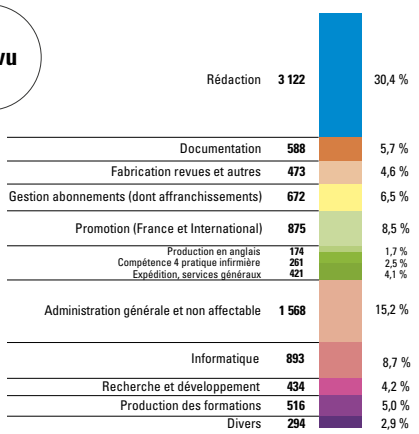

Téléchargé sur prescrire.org le 18/05/2024
Copyright(c)Prescrire. Usage personnel exclusivement